VILLE de SAINT BRIAC SUR MER
18, rue de la Mairie
35800 SAINT BRIAC SUR MER

CONSEIL MUNICIPAL
du 21 février 2024

Date de la convocation : 14 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 du mois de février à 18 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Briac sur Mer
Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mr Philippe FOURNEYRON, Mme Delphine SCHIMPFF, Mr Bernard LALOUX, Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC, Mr Christophe RICOUR, Mme Ginette JEGU, Mr Didier GRASER, Mr Valéry LAMOURE, Mme Natalie DOAT CHARPENTIER, Mme Isabelle LE FERREC, Mr Jean-Christophe PEAN, Mme Emmanuelle HUBLOT, Mr Emmanuel HOUDEAU, Mme Sarah GERBOUT, Mr Bruno VOYER, Mme Delphine JOREL

Absents excusés : 3

Mme Emilie LEVEQUE a donné procuration à Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC
Mr François-Régis SIRJACQ a donné procuration à Mme Isabelle LE FERREC
Mme Eugénie BUCHON-FRAIKIN a donné procuration à Mr Philippe FOURNEYRON

Mme Emmanuelle HUBLOT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents ou représentés : 19
Nombre de votants : 19

Nomination secrétaire de séance : Emmanuelle Hublot

Approbation PV conseil municipal du 8 janvier 2024 : à l'unanimité

Bruno Voyer : Où en sommes-nous sur la cabane de restauration du Port-Hue ?
Philippe Fourneyron : nous l'avions autorisé pour qu'il poursuive son activité pendant l'hiver afin d'animer la période hors saison, il s'est absenté. Cette autorisation exceptionnelle ne sera pas renouvelée.

2024-13 – DOMAINE ET PATRIMOINE – DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;
Vu le Code de l'Urbanisme ;

Le conseil municipal propose de remplacer le « skydome » de la salle de réunion de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires au remplacement du « skydome » de la salle de réunion de la mairie ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

2024-14 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune soit instaurée une commission communale des impôts directs composée du maire ou de son adjoint délégué ainsi que de huit membres désignés, pour les communes de + 2000 habitants. La durée du mandat de ses membres est la même que celle du conseil municipal.
Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir désigner 16 membres titulaires et 16 membres suppléants qui seront ensuite retenus par la direction régionale des finances publiques.

Le conseil municipal est invité à proposer les personnes suivantes :

	Titulaire	Adresse
1	Emile Defaysse	16 rue de la Salinette
2	Pierre Giraud	31 rue des préaux
3	Geneviève Savary	Le bois Pertuis
4	Bruno Voyer	11 rue des champs Blancs
5	Marie Marcadé	76 bd de la Houle
6	Yves Derenne	32 rue de la Haye
7	Éric Tahon	3 bis rue du tertre Gatinais
8	Michel Boudard	La ville Nizan
9	Yves Colcombet	2 ter rue de la Salinette
10	Georges Barbaret	3 chemin du Nay
11	Jean-Yves Racapé	20 rue du clos de la Fontaine
12	Valérie Declairieux	Bd du Béchet
13	Marie-France Flichy	Rue de la ville marqué
14	Monique Gilles	2 rue de la traversaine
15	Ginette Jégu	10 bis rue du Moulin
16	Bernard Laloux	10 bis rue de la Haye
	Suppléant	**Adresse**
17	Didier Graser	2 rue du Chemin
18	Zarina de Bagneux	36 Grande Rue
19	Marc Lechevallier	10 rue croix des marins
21	François-Régis Sirjacq	12 Bis Chemin de la Ville aux Trigots
22	Delphine Schimpff	16 Le Pont Martin
23	Danièle Pourbaix	36 bis rue de la Haye
24	Françoise Descarpentris	7 rue de la Résistance
25	Roselyne Verrière	6 bis rue du bois Avril
26	Françoise Lesné	29 rue des préaux
27	Claude Renault	18 chemin des Tourelles
28	Alain Ollivier	12 bd de la mer
29	François Develet	8 rue de l'église
30	François Guyon	33 rue du Général de Gaulle
31	Brigitte Grudé	22 Chemin des Tourelles
32	Annie Petou	29 rue des Belles Noës

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proposer les personnes ci-dessus.

03 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Pour information : le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants.

		Saint Briac	CCCE
Population résidente	:	2.256	28.983
Taille des ménages	:	1,98	1,96
Population DGF	:	4.020	39.899

Age population : 60 ans et plus :
- Saint Briac : 50,3%
- Département Ille et Vilaine : 23,3%.

Nombre de médecins à Saint Briac : 3, c'est-à-dire :
- Population résidente : 1 médecin pour 750 habitants.
- Population DGF : 1 médecin pour 1.000 habitants.
- Moyenne nationale : 1 médecin généraliste pour 660 habitants.

Autofinancement moyen annuel : 700.000€

Taux d'inflation : 2022 : 5,2%
2023 : 4,9%
2024 : 2,6% *(estimation en juin)*

Prix de l'électricité : +10% en août 2023
+10% en février 2024

Dépenses : Projets

- *La maison médicale : l'architecte travaille sur le projet. Phase APD*
- *Salle des sports : projets pas encore lancés. L'architecte qui avait commencé à travailler avec l'équipe précédente a fourni des propositions. Il y a deux urgences : la réparation de la fuite, la mezzanine.*
- *Bâtiment Salinette : Projet demandé par la SNSM qui est aujourd'hui hébergée dans des conditions peu favorables. Le projet au-dessus du Yacht Club est en cours d'étude. Il est difficile de se prononcer budgétairement sur ce projet.*
- *ALSH : livraison prévue au printemps 2025.*
- *L'église : l'ouverture des plis est à l'étude par l'architecte. Début de chantier prévu début avril.*
- *Effacement de réseaux rue du commandant Thoreux : du 4 mars au 30 novembre.*
- *SDE : la compétence éclairage public a été transférée au SDE par la municipalité précédente. Les travaux 2023 n'ont toujours pas été facturés. Il n'y a que 10 % de LED à ST Briac (contre 25% en moyenne sur les autres communes du département). Des lampadaires provisoires ont été installés sur certains points noirs.*
- *Place du Centre : principe de végétaliser avec des plantes en terre, concertation avec l'ABF et les commerçants pour finalisation du projet.*

Dépenses	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	***Total***
Moins value de cession	11 183				
Etudes		20 000			
Batiments et constructions	157 391	100 000	100 000	120 000	
Terrain nu	37 652				
Cimetière	48 686	20 000			
Emissaire Salinette	94 363				
Cabines Bechet	3 130	35 000			
Réseaux voirie	106 607	300 000	300 000	300 000	
Aménagement Ville Brunet		100 000			
Reseaux electriques (LED)	6 298	80 000	60 000	60 000	
Acquisition matériel	162 827	80 000	80 000	80 000	
Matériel de transport		65 000	20 000	20 000	
Remboursement anticipé emprunts		106 100			
Remboursement d'emprunts	249 863	221 000	230 000	167 000	
Sous total dépenses et engagements	878 000	1 127 100	790 000	747 000	
Salle omni sports		150 000			
Voie douce La Houle	31 097				
Aménagement Thoreux, efft. reseaux		432 700	150 000	100 000	
Travaux SDE (eclairage public)		543 000	200 000	300 000	***(2024 : 200 + 343 non payés)***
Eaux pluviales Belles Noés				200 000	
Place du centre		50 000			
Eglise (Tranches 1 et 2) Tx		900 000	1 000 000	831 488	***)***
Eglise AMO et divers	61 028	90 000	33 572		***2 916 088***
ALSH	44 235	650 000	77 624		***771 859***
Bâtiment Salinette			300 000	400 000	***700 000***
Maison médicale AMO		100 000	17 420		***)***
Maison médicale Tx		400 000	800 000	431 657	***)***
Maison médicale autres (4%)		16 000	32 000		***1 797 077***
Achat , aménagement Vigie	343 997	50 000	200 000		***250 000***
Sous total projets	480 357	3 381 700	2 810 616	2 263 145	
Total dépenses	**1 358 357**	**4 508 800**	**3 600 616**	**3 010 145**	

Recettes :

- *Recettes par nature + subventions par projets (acquises ou demandées)*

Recettes	2023	2024	2025	2026	Total
Solde reporté	2 286 771	2 268 388	-71 584	34 006	Subventions acquises
Virt section invest (n-1)	926 000	917 005	650 000	750 000	
Amortissements	30 048	30 500	30 000	30 000	Subventions demandées
Taxe aménagement	130 930	100 000	100 000	100 000	
Autres cessions	22 739	20 000			
FCTVA	104 746	132 673	641 206	428 603	
Vente BRS		170 000			
Vente CLEO		240 000			
Sous total	3 501 234	3 878 566	1 349 622	1 342 609	
Région	19 282				
Eglise DETR		60 000	300 000	166 452	)
Eglise Mission Patrimoine				300 000	)
Eglise Dons				50 000	)
Eglise DRAC			100 000		916 452
ALSH DETR		112 350			)
ALSH DSIL		100 000			)
ALSH CAF		100 000			)
ALSH Dept.		56 300			)
ALSH Bien Vivre en Bretagne			30 000		398 650
Etat DETR	86 229				
VIGIE Bien Vivre en Bretagne			50 000		)
VIGIE LEADER			100 000		)
VIGIE DETR			100 000		250 000
Maison médicale Fonds de concours			95 000		)
M médicale DSIL énergie matériaux				50 000	)
CCCE	20 000	20 000	20 000	20 000	205 000
SDE 35 Eclairage		40 000	40 000	60 000	
Fonds vert, DSIL economie énergie		50 000	50 000	50 000	
Agence de l'eau		20 000			
Salinette DETR				210 000	)
Autres financeurs			100 000	146 000	)
Salinette SNSM			200 000		656 000
Sous-total subventions	125 511	558 650	1 185 000	1 052 452	
Total recettes	**3 626 745**	**4 437 216**	**2 534 622**	**2 395 061**	

	2023	2024	2025	2026	
Solde	**2 268 388**	**-71 584**	**-1 065 994**	**-615 084**	
Solde emprunts (fin d'année)	*1 850 000*	*1 629 000*	*1 399 000*	*1 232 000*	
Emprunts nouveaux			*1 100 000*	*700 000*	Tot.=1.800.000
Remboursement emprunts nouveaux				*55 000*	12 ans 3,90%
Encours total emprunts fin d'année	*1 850 000*	*1 629 000*	*2 499 000*	*2 977 000*	
Résultat après emprunts nouveaux		***-71 584***	***34 006***	***29 916***	
Ratio d'endettement	0,53	0,47	0,71	0,85	Norme : 74%
Délai de désendettement	2,00	1,78	3,84	3,97	Norme : 4,9

Bernard Laloux : Ce PPI ambitieux mais nécessaire révèle un excédent des dépenses sur les recettes. Pour le financer le recours à l'emprunt est possible d'autant que la commune est peu endettée. Si on devait tout financer par l'emprunt les ratios financiers prudentiels seraient largement respectés.
Bruno Voyer : nous sommes clairement centrés sur le PPI. Plusieurs éléments n'ont pas été précisés, des fondamentaux mais très variables. La norme d'autofinancement depuis de nombreuses années était plutôt de

600 000 €, la flambée des prix de l'immobilier a permis de monter jusqu'à 1 000 000 € en 2022. Pourquoi nous disposons d'autant d'argent ? c'est grâce au classement de la commune en station tourisme.
Vous bâtissez ce programme sur deux hypothèses : la vente BRS et la vente Cléo.
Pour les subventions, pour la clarté des débats, il aurait fallu un code couleur qui dise si la subvention est acquise ou en cours de demande.
Pour le moment le conseil municipal n'a validé que la tranche 1 de l'église.
Pour la maison médicale 1 500 000 €HT, il y a deux mois 1 200 000 € HT.
Pour la Vigie, on nous annonce 250 000 € de travaux et 100% de subventions.
C'est un plan d'investissement trop dispendieux, trop optimiste en subventions.

Bernard Laloux : Ambitieux plutôt que dispendieux et qui répond aux attentes de la population, il y a effectivement des subventions qui ne sont pas acquises, je suis assez confiant, la commune peut faire face à ses ambitions.

Christophe Ricour : On peut faire des remarques d'ordre général, avons-nous le choix ? nos prédécesseurs se sont lancés dans la rénovation de l'église (50 ans sans entretien), peut-on laisser ces bâtiments se laisser se dégrader ? peut-on se passer d'une maison médicale ? il y a des remarques constructives (baisser le toit …) Quelle est l'alternative ? nous le faisons car les bâtiments sont en très mauvais état. Le rôle d'une municipalité est d'entretenir ses biens. Je n'ai pas entendu de proposition d'alternative.

Bruno Voyer : est ce que j'ai remis en cause l'opportunité de tel ou tel investissement ? il y a quand même un ou deux projets (bâtiment Salinette, la maison médicale à ce prix-là, nous n'avons délibéré que sur la phase 1 de l'église).

2024-15 : FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL DE LA F.P.T – PERSONNEL SAISONNIER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Vu le tableau des emplois,
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le maire rappelle que les annonces en cours correspondent à des postes vacants au tableau des effectifs (départ en retraite non remplacé, agent en disponibilité).

Il est proposé au conseil municipal de recruter des agents pour la saison estivale 2024 (contrats à durée déterminée) :
- 2 postes d'adjoint technique (2 en juillet et 2 août) à raison d'un maximum de 140 heures par mois pour le nettoyage des plages et des sanitaires de la commune.
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet du 1er juillet au 31 août
- des poste de chauffeur de navette (plusieurs agents afin de couvrir le besoin journalier 7.5 heures par jour sur 50 jours)
- 5 postes de surveillants de baignade du 6 juillet au 31 août (dont 2 chefs de poste, 1 adjoint chef de poste, 2 sauveteurs qualifiés)

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- approuve les propositions ci-dessus.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.(chapitre 012)

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS :

Vu le CGCT et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2122-22

31/12/2023	**2023-26**	DIA n°23-26 à n°23-79
11/01/2024	**2024-01**	Convention d'assistance juridique – Cabinet BUSSON
07/02/2024	**2024-02**	DIA n°24-01 à n°24-13
07/02/2024	**2024-03**	Cession d'un fonds artisanal FA n°24-01
07/02/2024	**2024-04**	Délégation de gestion d'un tronçon du réseau d'eaux pluviales au lieudit du Hameau de la ville au Coq avec la ville de Saint-Lunaire.
14/02/2024	**2024-05**	MO CELESTE Architecture maison médicale

Informations

Fin du conseil 19h35

Maison médicale :

- *Un habitant remercie de l'écoute au sujet de la dimension du bâtiment. Il souhaiterait cependant en complément une étude approfondie sur les circulations et leur impact sur la vie du quartier. Il souligne qu'il y a un espace boisé classé qui pourrait être touché pendant les travaux.*

Réaménagement de la place du centre

Prenez-vous en compte les animations telles que la St Simon, la crèche….
Les élus : oui cela a été pris en compte, un accès pour de potentiels travaux également.